PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

CERT CNI-PASSEPORTS

INFORMATION

A la suite de mon changement d'identité (nom, prénom, ou sexe), j'atteste avoir été informé de l'obligation de ne plus utiliser les titres portant l'ancienne identité sous peine d'être poursuivi au titre de l'article 441-2 du code pénal (cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende)
Je dispose d'un délai de trois mois à compter de la modification de mon acte de naissance pour faire les démarches nécessaires afin de mettre en conformité mes titres d'identité et ma nouvelle identité.

Je coche la rubrique correspondant à ma situation :

❒ Ma CNI ou mon passeport sont en cours de validité, je souhaite les faire renouveler en mairie ***gratuitement***.
Le passeport sera renouvelé à concurrence de la date de validité de l'ancien titre.
La CNI sera renouvelée pour une période de 10 ans.

❒ Je ne souhaite pas faire renouveler mes titres en cours de validité. Je dois les restituer à la mairie.
Ils seront invalidés informatiquement et détruits.
Toute nouvelle demande de passeport déposée ultérieurement sera soumise à fiscalité.

❒ Ma CNI et/ou mon passeport sont périmés, je les restitue à la mairie. Ils seront invalidés informatiquement et détruits.

❒ Je n'ai plus de titres en ma possession à la suite d'un vol ou d'une perte.
Je fournis à la mairie une plainte pour vol ou je remplis une déclaration de perte.

Signature :

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr
@Prefet34